

Comité de Suivi des Transformations

du 14 avril 2026

Une réunion du Comité de Suivi des Transformations s'est tenue le 14 avril 2026 sur le site d'Arcueil, sous l'égide de M. MIFSUD, chef du service des ressources humaines civiles (SRHC) du ministère des Armées.

FO Défense était représentée par Sandrine COUET et Mohamed-Ali ANFIF.

Cette réunion avait pour objet la présentation du bilan des transformations sur la période 2023-2025, en particulier en matière de mobilité et de dispositifs de départ, IDV (Indemnité de départ volontaire) et RC (rupture conventionnelle), ainsi que les perspectives pour l'année 2026.

Pour les établissements publics administratifs (EPA) dont le SHOM, plusieurs séquences d'accompagnement sont prévues afin de rappeler les règles en vigueur, avec une information programmée au sein des EPA par SRHC.

S'agissant de l'utilisation de l'intelligence artificielle, l'administration indique qu'il n'y a pas d'usage à ce stade, notamment pour le suivi des agents.

Dans le cadre des mobilités des agents, l'administration a rappelé les règles applicables aux transferts simples ainsi que la prise en compte des transferts collectifs.

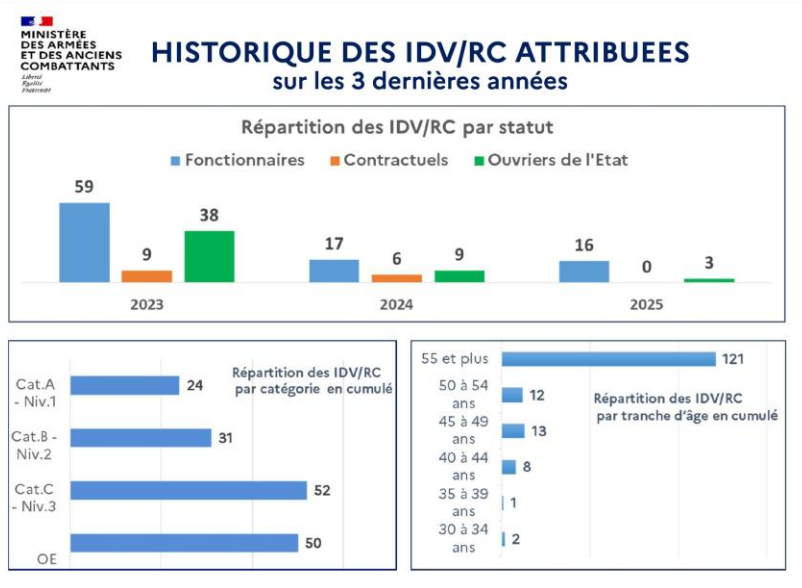
Les données présentées font apparaître une hausse significative des mobilités en 2025, avec 724 mobilités réalisées, contre 553 en 2024 et 615 en 2023. Dans le même temps, la part des mobilités dites « in situ » atteint un niveau particulièrement élevé, représentant 77 % des situations en 2025. Par ailleurs, si le nombre de mobilités indemnisées en 2025 est identique au nombre de 2024 (251 mobilités), le montant de ces mobilités a également nettement augmenté (4,66 millions d'euros en 2025 contre 3,54 millions d'euros en 2024). Cette évolution traduit une intensification des réorganisations et une mobilité de plus en plus contrainte, souvent réalisée sans véritable choix pour les agents. **FO Défense** alerte sur les conséquences de cette situation en termes de perte de repères professionnels, de dégradation des conditions de travail et de surcharge liée aux restructurations permanentes.

■ Bilan des IDV et Ruptures Conventionnelles

Concernant les dispositifs de départ, les chiffres montrent une diminution très importante du nombre d'IDV et de ruptures conventionnelles accordées. On passe ainsi de 106 départs en 2023 à seulement 32 en 2024, puis 19 en 2025. Cette baisse s'accompagne d'une réduction drastique des montants consacrés à ces dispositifs, passant de 4,85 millions d'euros en 2023 à 0,39 millions d'euros en 2025.

FO Défense dénonce un dispositif devenu extrêmement restrictif, qui ne permet plus d'accompagner correctement les agents souhaitant construire un projet professionnel en dehors du ministère.

FO Défense constate que ces dispositifs concernent majoritairement des agents en fin de carrière, notamment des personnels de plus de 55 ans, appartenant principalement aux catégories C et aux ouvriers de l'État.



Sur le plan budgétaire, la tendance globale est à la baisse des moyens consacrés à l'accompagnement des transformations, avec une diminution significative des dépenses du plan d'accompagnement des transformations (PAT civil), passées de 8,77 millions d'euros en 2023 à un peu plus de 5 millions d'euros en 2025.

Cette évolution confirme, pour **FO Défense**, une logique de gestion prioritairement budgétaire des ressources humaines, au détriment de l'accompagnement humain des agents. Un suivi attentif est annoncé sur certains dossiers, notamment ADP/PC, ainsi que sur les travaux liés à l'arrêt complémentaire en vue du CSA ministériel du 8 juillet 2026.

■ Perspectives 2026

Pour 2026, l'administration a présenté un calendrier d'attribution des IDV et des ruptures conventionnelles avancé dans l'année, avec une instruction des dossiers au fil de l'eau jusqu'au début du mois d'avril, un arbitrage prévu fin avril et des départs possibles à partir de juillet. Le budget prévisionnel annoncé s'élève à 9,2 millions d'euros, dont 3,3 millions pour les dispositifs IDV/RC et 5,9 millions pour les aides à la mobilité. Si cette légère augmentation est à noter, **FO Défense** reste prudente quant à sa traduction concrète en nombre de bénéficiaires et en amélioration réelle de l'accompagnement.

Un calendrier pour l'attribution des IDV/RC avancé

- Notes de gestion annuelles sur les IDV et les RC transmises aux employeurs fin janvier 2026

Envoi des dossiers aux CMG au fil de l'eau	Instruction des dossiers par les CMG et envoi au BPAM	Arbitrage par le SRHC sur les dossiers avec avis favorable employeurs	Notification par les CMG aux employeurs (RC) ou agents (IDV)	Radiation des agents
Jusqu'au 15 mars 2026	Au fil de l'eau jusqu'au 5 avril 2026	Fin avril 2026	Dès arbitrage rendu par le SRHC	A partir de juillet jusqu'au 1er novembre 2026*

Au regard de l'ensemble de ces éléments, **FO Défense** considère que les transformations en cours se traduisent par une intensification des mobilités, le plus souvent contraintes, et par une réduction significative des dispositifs permettant aux agents de maîtriser leur parcours professionnel.

COMPTÉ RENDU



FO Défense exige des précisions sur le dispositif DTE afin d'identifier les années de restructuration des agents. L'administration reconnaît toutefois des difficultés de fiabilisation des données dans l'outil OMSAR. Concernant les postes à durée limitée, ceux-ci ne relèvent pas du dispositif de restructuration. Il est néanmoins demandé aux employeurs d'anticiper ces situations.

FO Défense a également interrogé l'administration sur l'utilisation des dispositifs proposés par Défense Mobilité au bénéfice du personnel civil qui pourrait en avoir besoin.

FO Défense souhaite qu'un travail soit mené sur la manière d'annoncer aux agents la suppression de leur poste ou une restructuration, afin d'améliorer l'accompagnement humain dans ces situations sensibles.

Enfin, **FO Défense** alerte sur les suppressions de postes qui ne s'accompagnent pas d'une suppression des missions. Cette situation entraîne un transfert des activités vers les agents restants, générant une surcharge de travail et une dégradation des conditions de travail.

Ce n'est qu'à ces conditions qu'il sera possible d'avoir un véritable accompagnement humain des transformations avec davantage de mobilités choisies et non subies, et un accès équitable aux dispositifs de départ volontaire avec une transparence accrue sur les critères d'attribution.

Syndiquez-vous, rejoignez FO-Défense !

Paris, le 23 avril 2026



Comité de suivi des transformations

14 avril 2026

Mesdames, Messieurs,

FO Défense prend acte de la tenue de ce comité de suivi des transformations, qui intervient dans un contexte marqué par une accélération des réorganisations et des évolutions structurelles au sein du ministère.

FO Défense tient, une nouvelle fois, à regretter les conditions de transmission des documents, communiqués tardivement. Cette situation ne permet pas aux représentants du personnel d'exercer pleinement leur rôle, ni d'analyser de manière approfondie des sujets pourtant structurants pour l'avenir des agents. Nous demandons que ce point soit réellement pris en compte à l'avenir.

Au regard des éléments présentés, plusieurs constats s'imposent.

Tout d'abord, les orientations interministérielles et ministérielles affichent une ambition forte : modernisation de l'action publique, simplification, accompagnement des transformations et développement du capital humain. **FO Défense** ne peut que partager ces objectifs de principe. Toutefois, nous rappelons que leur mise en œuvre concrète repose avant tout sur les agents, dont les conditions de travail et les perspectives professionnelles doivent être garanties.

Or, le bilan des transformations sur la période récente appelle à la vigilance. Les données présentées montrent une intensification des mobilités, avec plusieurs centaines d'agents concernés chaque année, dont une majorité réalisée "in situ", mais également un volume non négligeable de mobilités géographiques parfois importantes. Ces transformations ne sont pas neutres pour les personnels et leurs familles.

Par ailleurs, **FO Défense** souligne que les dispositifs d'accompagnement, notamment les indemnités de départ volontaire (IDV) et ruptures conventionnelles (RC), s'inscrivent dans un cadre budgétaire contraint, avec une baisse significative des montants engagés ces dernières années. Cette situation interroge sur la capacité réelle de l'administration à accompagner dignement les agents impactés.

FO Défense note également que les départs restent limités au regard du volume global des transformations, ce qui traduit soit une insuffisance d'attractivité des dispositifs, soit une contrainte budgétaire forte, voire les deux.



DECLARATION LIMITE

S'agissant des perspectives 2026, plusieurs points appellent notre attention. C'est notamment le calendrier d'attribution des dispositifs IDV/RC particulièrement resserré, qui risque de mettre les agents sous pression. Un autre point concerne la priorité donnée aux agents dont le poste est supprimé, ce qui est légitime, mais ne doit pas exclure d'autres situations professionnelles dégradées. Enfin, il y a une incertitude persistante sur les moyens budgétaires, malgré une programmation affichée.

FO Défense souhaite insister sur plusieurs exigences :

- Un accompagnement réel et individualisé des agents, et non uniquement administratif ;
- Une transparence totale sur les critères d'attribution des dispositifs ;
- Le maintien des compétences et des missions, afin d'éviter une dégradation du service rendu ;
- Une vigilance accrue sur les conditions de travail, notamment dans les services restructurés ;
- Une attention particulière aux mobilités contraintes, notamment géographiques.

Enfin, **FO Défense** rappelle que toute transformation ne peut réussir sans l'adhésion des personnels. Cette adhésion ne se décrète pas : elle se construit par le dialogue social, la reconnaissance et des moyens à la hauteur des ambitions affichées en sommes la notion de gagnant-gagnant !

FO Défense continuera donc à porter avec détermination les revendications des personnels civils du ministère, en veillant à ce que les transformations ne se fassent pas au détriment des agents.

Je vous remercie de votre attention .

Paris, le 14 avril 2026

